

MUSÉE ROYAL

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Peinture

N<sup>o</sup> 655.

Dossier concernant Deux tableaux  
de Van Deelen & Seriers  
offerts en vente par M<sup>r</sup>  
Van Peteghem, de Courmay

655. M<sup>r</sup> Van Peteghem - Deux tabl. de Van Deelen & Seriers.

NUMÉRO  
D'ORDRE.

DATE  
DE LA PIÈCE.

ANALYSE.





20 Mars 1859



Monsieur

De retour d'un petit voyage j'ai  
trouvé hier à mon arrivée les deux tableaux  
Van Deeken, dont je m'empresse à en  
accuser réception. J'ose espérer que vous  
m'excuserez de ce petit retard car il n'y  
avait pas de ma faute.

agréez Monsieur l'assurance de ma  
considération distinguée

L. Eckart

à Monsieur F. Siemann secrétaire  
du Musée Royal



MUSÉE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

N<sup>o</sup>

655

Brunella, Leyden 1859

M<sup>re</sup> Heckhout

Art. Peinture

Le D<sup>e</sup> de ce muise nous  
vous avons adressé d'ap-  
part de M<sup>re</sup> Van Peleghem,  
de Louvain, une Peinture  
enfermant deux tableaux  
de Van Deelen, une prière  
de nous en cadeau la  
Cathédrale. Et nous  
serait agréable, M<sup>re</sup>  
de savoir si ces deux  
peintures vous sont  
parvenues.

Veuillez agr. l'exp.  
de cet envoi par la Cour

John C. de  
Le Secrétaire  
JH



Bruxelles, le 8 Mars 1854

M. Heekroudt  
Artiste - Peintre  
8. Rue de l'Image  
à St. Wilbroed  
Ay - Amers

J'ai eu le plaisir d'apprendre  
par M. Van Rietghem  
de Courmayeur, mon ancien  
l'honneur de vous informer  
que vous vous adresser  
aujourd'hui par le Chemin  
de fer (Petite Vitesse)  
une caisse contenant  
deux tableaux peints  
par Van Deelen.

Veillez, M. mon  
recevoir la réception de  
cet envoi & à vous l'avis.  
C'est tout  
Je suis  
Le Secrétaire  
V. D.



Cher ami et fils de M. Chate

ad.

Rue de la Commission administrative  
du Musée royal de Peinture et de Sculpture  
une Prière vous informant d'un tableau  
ancien et acquis à M<sup>rs</sup> Heekrouck  
Artiste Peintre, rue de l'Image. 8, à  
St. Willebroed, by Arnhem.

Brunelle, le 8 Mars 1859.

Am. le 11 3/9 *Waut*



Louvain 6 Mars 1859

MUSEE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

N<sup>o</sup> 655

Monsieur Thiébaud

L'absence a été cause  
du retard que j'ai mis à répondre  
à votre estimée du 19. Je regrette  
que ces tableaux n'aient pu  
arriver.

Puis m'offrir, Monsieur,  
de bien vouloir m'en faire l'ex-  
pédition, il me serait très agréa-  
ble si vous voulez lui faire à  
l'adresse ci-dessous.

M<sup>r</sup> Heekant peintre artiste  
rue de l'Image 8

Les Anvers V<sup>r</sup> Willebrord  
petite vitesse

Remettez bien soigneusement l'emballage  
si il vous plaît.



Je le faisant tout en'able  
gerez infiniment

Entre temps Montem  
recevez mes sincères salutations

A<sup>te</sup> Van Pöteghem







Monsieur Vtiéan.  
Secrétaire  
au musée royal de peinture  
Bruxelles





Brussels, le 19 février 1859

à M<sup>r</sup> Van Peteghem  
à Courmayeur.

M<sup>r</sup>

Je regrette d'avoir à vous  
informer, en réponse à votre lettre  
du 3 février 59, que la Com-  
mission du Musée royal a décidé  
dans sa séance du 27 du même  
mois, qu'elle ne pourrait acqui-  
rir les deux tableaux de Van Dyck  
que vous avez eu l'obligeance  
de soumettre à son examen.

Neulaz, en conséquence,  
M<sup>r</sup> me fait savoir si vous  
désirez que la Commission se  
charge de vous représenter ces  
tableaux à Courmayeur; mais  
il est bien entendu que dans  
ce cas, elle n'assume <sup>ou n'assume</sup> aucune  
responsabilité  
sans du chef des accidents  
qui pourraient résulter de ce  
envoi.

Respectueusement, M<sup>r</sup> l'inf.  
D. van C<sup>on</sup> distingué

Le Secrétaire

V<sup>th</sup>



EXPÉDITEURS  
MM. Van der Heyden

BORDEREAU D'EXPÉDITION.

DESTINATAIRES  
MM. Stenau  
Bruxelles

Les Marchandises ci-après détaillées sont expédiées par les soins de l'Administration  
des Chemins de Fer de l'État et aux conditions de ses Règlements.

| DOCUMENTS A LA SUITE DE L'EXPÉDITION.                                                        | DÉSIGNATION<br>des<br>COLIS. | Marques. | Numéros. | NOMBRE<br>de<br>COLIS. | DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.     | POIDS         |        | DÉSIGNATION<br>du<br>Tarif adopté. |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|----------|----------|------------------------|-----------------------------------|---------------|--------|------------------------------------|
|                                                                                              |                              |          |          |                        |                                   | par<br>colis. | TOTAL. |                                    |
| Acquits à caution, Transl.<br>Passavants.<br>Déclaration d'octroi.<br>Déclaration de douane. |                              |          |          |                        | un Caisi Contenant<br>Dix Tablans |               |        |                                    |
|                                                                                              |                              |          |          |                        |                                   |               |        |                                    |
| Déboursés.<br>Remboursements.<br>Port.                                                       |                              |          |          |                        |                                   |               |        |                                    |
|                                                                                              |                              |          |          |                        |                                   |               |        |                                    |

*24*  
*21*  
*24*  
*48*  
*1. 24. 65*

*79*  
*267*

*1 colis 170 Kilos Pavier 240 Kilos*  
*Accepté Duont*

*TORREY*  
*ARRIVÉ 2 3 4*  
*DÉPART*

Série K, n° 33.

A MM Stenau Secrétaire du C<sup>e</sup>, le 3 février 1859.  
Musée de Tablans

(Signature de l'Expéditeur).

à Bruxelles

Van der Heyden

On n'a rien payé

*[Signature]*

*[Signature]*





Louvain 3 Février 1859

MUSEE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

Messieurs les membres composant l'administration du musée royal de peintures -  
Bruxelles

MUSEE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

N° 655

Messieurs

J'ai l'honneur de vous informer que je  
viens d'expédier par chemin de fer au  
local du musée royal deux tableaux peints  
par Van Delken et David Téniers, sachant  
qu'ils sont dignes de figurer dans votre galerie  
je ne permets pas les soumettre à votre exa-  
men ces tableaux ont toujours été consi-  
dérés comme les chefs-d'œuvres de ces deux  
illuminés artistes belges, ils proviennent de  
la collection de M<sup>r</sup> Wonnebe meyer  
de St. Cloud, ensuite de M<sup>r</sup> Hérissier  
de vos experts

Le prix, Messieurs, est de cinq mille  
francs pour les deux

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute con-  
sidération

Respectueux et humble serviteur  
A<sup>te</sup> Van Piteghem



Messieurs les membres  
composant l'administration  
du musée royal de peinture  
Bruxelles





Monsieur Mienne



Je prends la liberté de vous adresser  
si-joins une lettre que je vous prie de bien  
voulons remettre à ces messieurs les membres  
du conseil administratif du Musée Royal  
elle est relative aux deux tableaux  
que je viens de vous expédier franco de  
port pour être soumise à ces Messieurs

J'ai l'honneur d'être avec la plus  
grande considération

Votre très humble serviteur

A<sup>te</sup>  
A. Van Peltgen